

Le 11 octobre 2017

Restitution par le groupe de travail LaREM Agriculture du bilan des Etats généraux de l'alimentation locaux au ministre de l'Agriculture

Le bilan des EGA locaux, une initiative au plus près du terrain

Mardi 10 octobre 2017, à la veille des annonces du Président de la République sur les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation (EGA), les député.e.s du groupe de travail LaREM Agriculture ont remis en mains propres au Ministre de l'Agriculture le bilan de restitution de leurs Etats généraux locaux. Ce travail sera également transmis au Premier Ministre. Il a vocation à proposer des solutions complémentaires à celles évoquées lors des EGA nationaux.

Dès le début du mois de septembre, **les député.e.s du groupe de travail LaREM sur l'agriculture, piloté par Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse**, ont décidé d'organiser des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation au niveau local. L'objectif était d'organiser, dans les circonscriptions des député.e.s intéressés, des ateliers de travail sur le thème de la création et la répartition de la valeur.

Ces ateliers sont déclinés autour de filières spécifiques aux territoires ou sur des thèmes abordés au sein des EGA nationaux. Ils ont permis des échanges constructifs entre de **nombreux acteurs** : directeurs d'entreprises, organisations de producteurs et de coopératives, Fédérations professionnelles, syndicats agricoles, élus, membres des chambres d'Agriculture...

A ce jour, **plus de 25 EGA locaux** ont été organisés dans des territoires variés : en Haute-Vienne, en Corrèze, dans la Creuse, dans la Nièvre, en Gironde, dans les Bouches-du-Rhône, dans le Tarn...

Sur la base des retours d'expérience et des débats avec les acteurs locaux, **17 pistes de mesures ont été présentées à Stéphane Travert**, Ministre de l'Agriculture, parmi lesquelles figurent :

- l'adaptation du droit de la concurrence européen aux réalités concrètes du terrain ;
- la création d'une « exception agricole française » ;
- la contractualisation avec inversion du mode de calcul du prix en partant des coûts de production ;
- la mise en place d'un prix minimum indexé sur les prix de production ;
- le renforcement du cadre des pratiques commerciales ;
- le développement des partenariats entre les collectivités locales et la restauration collective.

Forts du succès de cette initiative, les déput.e.s du groupe de travail organiseront prochainement des ateliers dans le Gers, les Bouches-du-Rhône ou encore le Pas-de-Calais pour traiter de la seconde phase des EGA, consacrée à "une Alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous".